

Ruban pédagogique du programme de formation CQP IV Année 2026 avec YAKAPARTIR pour un nombre d'heures variant de 294 à 322 heures

Dates de formation : Du 23 mai au 04 octobre 2026.

- Contrôle du niveau IV : du 23 mai au 30 mai***
- Bloc de compétences 3 : Du 13 juin au 21 juin***
- Bloc de compétences 2 : Du 29 juin au 05 juillet***
- Bloc de compétences 1 : Du 06 juillet au 03 octobre***
- Certification des blocs de compétence : 3/4 août et 3/4 octobre 2026***

Organisation générale :

Les formations CQP IV habitable sont structurées autour de **blocs de compétences** comprenant des séquences pédagogiques visant un objectif précis telle que la maîtrise de la navigation autonome, l'enseignement à un public non habitué à la navigation, ou la gestion des situations de sécurité en mer.

Bien lire le document suivant, détaillant les pré requis. Toute non-conformité ne permettra pas l'entrée en formation.

4 UCT (Unité de Compétence technique)

Justificatifs à fournir, préalables à l'entrée en formation :

- 1 : Attestation de niveau 4+ FFV (donc justifiant de 240 h de pratique sur voilier habitable privé ou non avec justificatifs du skipper ou du moniteur en école de voile FFV validée sur le livret Plaisance) + Licence FFV de l'année en cours (assurance RC + certificat médical modèle FFV de l'année en cours).
- 2 : Attestation de natation de 100 m avec passage sous un obstacle situé à 1 m de profondeur obligatoirement certifiée par un Maître-nageur.
- 3 : Permis côtier ou titre de niveau équivalent ou supérieur.
- 4 : Attestation de 1er secours (PSC1 ou équivalent)

Le candidat au CQP IV devra, au préalable de la formation et des 4 UCT, avoir ouvert un livret de formation du CQP IV (valable 3 ans) à la FFV et y adjoindre tous les documents constituant les 4 UCT.

La formation est dispensée par un Formateur National responsable de formation CQPIV : Régis LORET

PROGRAMME :

- Si nécessaire : Contrôle de compétence Niveau 4+ : 14 h en 2 jours de navigation et tests

Certifications :

- Bloc de compétences n°3 (BC3) : 2 x 5 jours en OF et alternance atelier + formation pédagogique en navigation. (OF= organisme de formation) : Entretien, préparation et surveillance des pratiquants en voile habitable non encadrée dans un espace défini + épreuves EPMS (Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique). Temps de formation durant le Bloc 3 : 70 h en 10 jours dont 35 heures en OF et 35 heures à titre gracieux en surveillance de navigation. En cas d'échec à l'épreuve de certification du BC3 et des EPMS, il n'est pas possible de réaliser le stage pratique. Il faut alors refaire un stage pédagogique pour se représenter à l'épreuve. Ce nouveau stage n'est pas inclus dans le devis (730 €).
- Bloc de compétences N°2 (BC2) : En OF + Activités de la structure. Temps de formation durant le bloc 2 : 35 h en 5 jours dont 7 h en OF, coût : 730 €

Promouvoir, sécuriser et enseigner. Accueil des apprenants, positionnement de l'apprenant, fonctionnement de la structure, règles de vie à bord, encadrement et réglementation des APS (Activités Physiques et Sportives), contexte de l'activité professionnelle, connaissance des publics, communication, projets de navigation définis entre Exploration, Sensation et performance. Relations professionnelles avec l'équipe et le chef de base, prévention des violences, relationnel hommes-femmes, Rédaction d'un rapport de mer suite à incident technique ou erreur de navigation fictifs.

En cas d'échec à une épreuve de certification du BC2, il faut réaliser un nouveau stage de BC2 afin de se représenter à l'épreuve. Une épreuve de rattrapage est organisée à chaque bloc de compétences (non chiffrée sur le devis).

- Bloc de compétences N°1 (BC1) : En OF + structure en navigation. Stages pratiques de 4 x 5 jours soit 140 h. Encadrement à titre gracieux dans notre cadre associatif qui permet de minimiser le coût de la formation et de la certification.

Encadrer et enseigner la voile habitable, construction de séances en fonction du niveau des apprenants, des conditions météo et du programme, présentation du support, projets des pratiquants, briefing sécurité individuel et collectif, remplissage journal de bord, conduite des séances d'apprentissage, débriefing en visio après chaque jour de stage, régulation en fonction du niveau des apprenants, bilan de fin de stage et remplissage des cartes de progression par les apprenants contrôlés par le tuteur. Finalisation des compétences sur le Livret Plaisance FFV par le formateur ou son adjoint.

En cas d'échec à une épreuve de certification de BC1, il faut réaliser un nouvel encadrement en stage pratique afin de se représenter à l'épreuve pour certifier l'ensemble des UC (Unités de Compétences) en 4 jours (28 h) avec tuteur à bord et ensuite 2 jours soit 14 h en stage pratique en autonomie. **Le candidat à 3 ans pour certifier l'ensemble des UC (Unités de Compétences).**

Certifications des blocs de compétences en OF : En finalisation de chaque bloc de compétences, le candidat est certifié ou doit effectuer une épreuve de rattrapage Bloc 1 : 3,5 H Bloc 2 : 1 H Bloc 3 : 1,5 H EPMS : 2 H Rattrapage de tous les blocs de compétences : 3.5 h

- Au final, déroulé des épreuves de certification sur 2 jours avec 2 évaluateurs dont un Formateur National et un DEJEPS ou BEJEPS ou BEES avec une mise en situation à bord et des pratiquants de tous niveaux :

. N°1 : Epreuve de démonstration technique sur parcours à tous les postes (piano, N°1, barreur, régleur) pendant la pratique.

. N°2 : Epreuve écrite à bord sur la maîtrise des connaissances théoriques en :

- Fonctionnement du voilier, forces en présence (aérodynamique, hydrodynamique).

- Météo, (Prévision, notions, différence vent synoptique et brises, etc..).

- Préparation d'une navigation la veille de l'appareillage en fonction des marées et de la météo avec un panel d'itinéraires possibles en tenant compte du niveau des apprenants.

- Corrélation mentale entre observations extérieures en navigation et position du navire sur la carte marine.

- Respect de l'environnement et des zones de navigation autorisées.

. N°3 : Epreuve pratique de maîtrise des compétences de Chef de bord et navigateur avec équipage lors d'une navigation d'un point à un autre avec un vent de face à l'aller et un retour par vent arrière sécurisé.

. N°4 : Epreuve pratique de récupération d'un homme à la mer simulé.

Soit 14 h en 2 jours dont 10 heures de navigation. **Donc, un total de 273 heures de contrôles et formation suivant le niveau de départ du candidat.**

DEVIS TOTAL de la formation CQP IV :

- (Eventuellement, contrôle de compétences du niveau IV + avec un minimum de 240 h de pratique effective sur un voilier habitable, avant l'entrée en formation = 400 €)

- Bloc de compétence 3 (BC 3) en 2 x 5 jours = 730 € dont 1 x 5 jours gracieusement

- Bloc de compétence 2 (BC 2) en 5 jours = 730 €

- Bloc de compétence 1 (BC1) en 4 x 5 jours dont 4 x 1 jour avec formateur CQP IV et le reste en **encadrement à titre gracieux dans notre association qui permet de minimiser le coût de la formation et de la certification.**

- Epreuves de certification des Blocs de compétence pratiquée avec 2 encadrants (Brevetés d'Etat) pour 4 futurs CQP IV = 125 €

En résumé, coût total sans le contrôle de niveau IV+ pour la formation et la certification : 1585 € au lieu de 5235 € soit 30 % du tarif de la formation totale, ce coût n'incluant pas les épreuves de rattrapage.

A l'issue de la formation réussie, Le CQP-IV permet d'encadrer sous réserve de sa carte professionnelle à jour :

- Sous supervision d'un Responsable Technique Qualifié (RTQ), titulaire d'une certification professionnelle des APS en voile habitable de niveau IV (BPJEPS, BEES 1 ou 2, DEJEPS, DESJEPS) pour l'école de croisière YAKAPARTIR ou autre.
- Toute l'année
- Tout public, y compris scolaire
- En tant que bénévole ou salarié(e), Mais ce diplôme ne permet pas d'être travailleur(euse) indépendant(e)
- Jusqu'à 60 milles d'un abri pour la voile habitable